

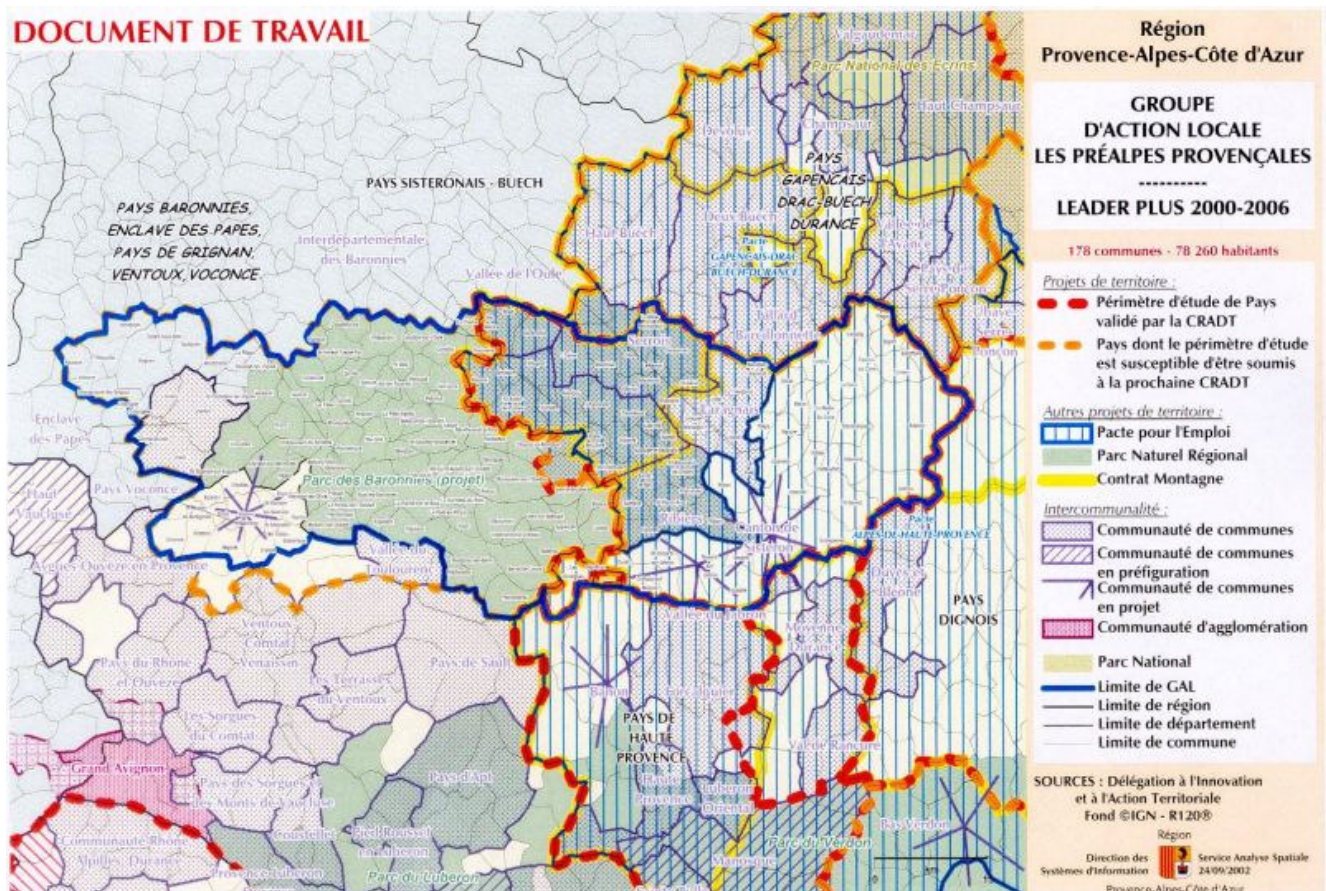
Le programme européen LEADER+ 2000-2006



L'initiative communautaire LEADER+ (Liaison entre action de développement de l'Économie Rurale) a pour objectif de soutenir des projets de développement rural dans tous les secteurs d'activités afin de revitaliser les territoires et de créer des emplois.

LEADER+ sur notre territoire

Situation géographique des Préalpes Provençales et de ses cantons :



Les Préalpes Provençales regroupent 184 communes, ce qui représente 78 432 habitants dont 50 543 habitants en région PACA et 27 889 habitants en région Rhône Alpes.

Le territoire d'intervention de LEADER+ réunit les cantons de trois projets de territoire en émergence :

- Les deux Pays en préfiguration « Baronnies – Enclave des Papes – Pays de Grignan – Ventoux – Voconces » (110 communes) et « Sisteronais – Buëch » (74 communes)
- Le futur Parc Naturel Régional des Baronnies

L'enclavement du cœur montagnard et ses liens très forts avec les zones de plaine qui l'encadrent font de ce territoire un bassin de vie cohérent et solidaire, qui repose sur des réalités géographiques, historiques, économiques et culturelles indéniables.

Présentation du GAL

Le programme LEADER+ est mis en œuvre par des acteurs locaux et privés regroupés dans le Groupe d'Action Locale (GAL) des Préalpes Provençales.

Le GAL des Préalpes Provençales a été mis en place en décembre 2002. Il s'agit d'une association de type 1901 qui regroupe un Conseil d'Administration et un Comité de programmation composé de 40 membres et 40 suppléants (50% d'élus et 50% de privés socioprofessionnels).

Le GAL définit une stratégie de développement du territoire et des actions innovantes.

Il est responsable de la sélection des projets qu'il souhaite financer.

Tous les acteurs publics et privés sont donc invités à proposer au GAL des projets répondant au thème choisi : **accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises.**

Les axes stratégiques

Le programme d'initiative communautaire LEADER+ finance les projets permettant l'accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises, visant au développement du territoire.

Les axes stratégiques retenus sont les suivants :

Action 1 : Maîtrise du potentiel d'accueil en matière d'urbanisme, d'habitat et de foncier sur le territoire.

- Mise en place d'un observatoire de l'habitat
- Soutien à la réalisation de documents et d'opérations d'urbanisme

Action 2 : Appui à l'émergence de produits identitaires support de promotion du territoire.

- Création d'une cellule de réflexion et d'action dans le domaine de la production et de la transformation agroalimentaire
- Ancrage du savoir-faire locale dans le bâtiment
- Soutien au développement d'activités pilotes (culturel, scientifique...)



Fiches Pratiques

Action 3 : Encouragement et soutien au développement d'activités de qualité sur le territoire.

- Optimisation de l'accueil des entreprises
- Encouragement à l'installation, au développement et à la reprise de nouvelles activités et à la diversification par l'accueil de nouveaux publics

Action 4 : Soutien à la création d'activités dans le cadre de l'économie solidaire.

- Renforcement de l'outil CIGALES
- Actions de sensibilisation et de soutien à l'économie solidaire
- Développement de pôles d'économie solidaire

Action 5 : Soutien aux services et aux commerces de proximité.

- Soutien aux associations de services à domicile et de proximité
- Adaptation des services aux publics et des commerces de proximité

Action 6 : Faciliter la diffusion de l'information locale et la mise en réseau des acteurs par des outils innovants (multimédia, TIC).

- Développement de l'équipement multimédia et mise en réseau
- Création d'outils multimédia de promotion du territoire
- Mise en réseau des offices de tourisme

